

LES KURDES

*Ecrire l'histoire d'un peuple
aux temps pré-modernes*



N° 10 - avril 2009

Études kurdes
revue semestrielle de recherches

FONDATION
KURDE
INSTITUT
DE PARIS

L'Harmattan

Études kurdes
revue semestrielle de recherches

LES KURDES

*Écrire l'histoire d'un peuple
aux temps pré-modernes*

N° 10 - octobre 2009

Sous la direction de
Boris James

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette, F-75010 Paris
www.institutkurde.org

L'Harmattan

Conseil scientifique :

Martin van BRUINESSEN (Utrecht),
Kendal NEZAN (Paris),
Philip KREYENBROEK (Göttingen),
Siyamend OTHMAN (Bagdad),
Jean-François PEROUSE (Toulouse).

Comité de rédaction :

Nelida FUCCARO (Exeter),
Mirella GALLETTI (Rome),
Gülistan GÜRBEY (Berlin),
Fuad HUSSEIN (Hewlêr),
Hans-Lukas KIESER (Bâle),
Maria O'SHEA† (Londres),
Abbas VALI (Swansea).

Equipe éditoriale :

Salih AKIN, directeur de publication,
Sandrine ALEXIE,
Christine ALLISON,
Ali BABAKHAN†,
Joyce BLAU, rédactrice en chef,
Florence HELLOT,
Chirine MOHSENI,
Ephrem Isa YOUSIF,
Ibrahim AYDOGAN,
Sandrine TRAUDIA,
Boris JAMES.

La revue *Études Kurdes* est honorée d'une subvention du ministère de
l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Éditeurs :

ÉDITIONS L'HARMATTAN
7, rue de l'École Polytechnique
F-75005 Paris
www.editions-harmattan.fr

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette
F-75010 Paris
www.institutkurde.org

Première de couverture : La bataille de Tchaldiran
Sherefname, Sherefxanê Bedlîsî, éd. Avesta, Istanbul, 2007

Mise-en-page & conception : Sacha Ilitch / fikp

Introduction

- *De la kurdologie à l'histoire médiévale des Kurdes*
Boris James 5

Études

- *Invisibles ou absents ? Questions sur la présence kurde à Bagdad aux V^e-VI^e / XI^e-XII^e siècles*
Vanessa Van Renterghem 21
- *Peuple, ethnie ou tribu ? Les Kurdes du point de vue mamelouk*
Stephan Conermann 53
- *Le développement de l'usage du terme «Kurdistan» comme description géographique et l'intégration de cette région dans l'Empire ottoman au XVI^e siècle*
Baki Tezcan 95
- *Les Kurdes de Syrie dans les archives ottomanes (XVIII^e s.)*
Stefan Winter 125
- *Des Kurdes dans la Cité : Civitas bagdadienne et assignations identitaires. Aperçus historiques sur la présence kurde à Bagdad*
Édouard Méténier 157

Comptes rendus

- *Kurdish Notables and the Ottoman State. Hakan Özoglu*
- *Saladin, Anne-Marie Éddé*
- *Kurdistan : Cucina e tradizioni del popolo curdo. Mirella Galletti & Fuad Rahman*
Sandrine Alexie 185

Les Kurdes de Syrie

dans les archives ottomanes (XVIII^e siècle) ¹

I. Introduction

En dépit de sa position géographique plutôt périphérique, la Syrie (Belad el-Şam) a eu une importance remarquable pour l'histoire des populations kurdes. Bien que des tribus de petite taille se rendissent depuis l'Antiquité dans la région montagneuse côtière de l'ouest en s'assimilant, l'histoire syro-kurde commence réellement au Moyen-Âge avec la migration de semi-nomades parlant probablement kurmandjî et venant du Taurus. Cette migration est documentée dans les sources arabes classiques. C'est la montée du féodalisme militaire au Proche-Orient et, en même temps, la distribution de prébendes *iqṭā'* aux chefs de tribus et aux chefs mercenaires méritants qui ont facilité depuis le XI^e/XII^e siècle l'implantation – entre autres – de clans/tribus kurdes dans des forteresses de grande importance stratégique comme, par exemple, Hişn

Stefan WINTER
professeur,
Université du Québec
à Montréal,
Département d'histoire
(trad. J. KELLER)

al-Akrād (la « forteresse des Kurdes », plus tard le « Crac des Chevaliers ») et Qusayr (au-dessus d'Antioche). Le chef de guerre le plus puissant de cette période, le Kurde Salaheddîn el-Ayyûbî (« Saladin », mort en 1193), originaire du Hakkari voire de Tikrit, finit par unir toute la Syrie dans le combat victorieux contre les croisés. Aujourd'hui, il est une figure emblématique pour les nationalistes kurdes et de la même façon pour les nationalistes arabes syriens ².

Cependant, l'histoire sociale de cette « pointe de Kurdistan à l'ouest » n'a guère été explorée jusqu'à présent. En étudiant les récits des courtisans ottomans et des voyageurs comme Şerefhan Bedlisî et Evliya Çelebi, nous avons une vaste description des dynasties des tribus semi-autonomes qui, à partir du XVI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, régnaient sur la province (*eyalet*) de Diyarbekir et les districts kurdes attenants ³. Toutefois, la société kurde au nord de la Syrie a seulement été décrite par des orientalistes russes au XIX^e siècle et des officiers de la France mandataire au XX^e siècle, et ceci malgré l'abondance de documents originaux des archives ottomanes, en particulier pour Alep, Tripoli et Raqqa, qui pourraient éclairer les structures et les problèmes de l'administration des tribus kurdes locales à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle. Après la campagne militaire sur Vienne qui fut un échec en 1683 et, par la suite, les pertes territoriales dans les Balkans, la Sublime Porte se concentra en premier lieu sur la préservation de la sécurité intérieure ainsi que le développement économique dans les provinces asiatiques de l'Empire. Le volet central de cette politique de récupération consistait en un vaste programme de sédentarisation (*iskan*) dans les régions rurales dont le but était de transformer les tribus nomades et les bandes de mercenaires – turcs ainsi que kurdes – en paysans sédentaires et dociles qui paient les impôts. Cette politique a été mise en œuvre grâce à des violences et des déportations, mais aussi par l'octroi d'avantages fiscaux et d'autres bénéfices ⁴. Les signes docu-

mentaires de ce processus incomparable de « surveiller et punir » des tribus de la part du gouvernement ottoman nous permettent de comprendre l'histoire des peuples et de la sédentarisation à l'intérieur de l'Asie occidentale au début de la période moderne qui, jusqu'à présent, est en grande partie inconnue.

Sur le territoire de l'actuelle république de Syrie, il y a aujourd'hui seulement trois zones séparées, toutes proches de la frontière avec la Turquie, dans lesquelles les Kurdes, minorité homogène, forment toujours la majorité linguistique locale : le plateau de 'Afrîn (Kurd Dāgh) au nord-ouest d'Alep ; le district de 'Ayn al-'Arab (Arab Pınar) au nord de Raqqā ; et la bande frontalière autour de Qamişlo conjointement avec la prolongation du Jabal Sinjār irakien au nord-ouest de la province d'al-Hasaka. Néanmoins, dans les sources ottomanes au XVIII^e siècle, une multitude de groupements kurdes sont identifiés et semblent dispersés dans de vastes parties de la Syrie centrale. Ils y nomadisaient, prélevaient des impôts sur ordre de l'État ou peuplaient de nouveaux villages. Le but du présent article est de présenter ces groupes dans leur relation avec l'État ottoman en se fondant sur les registres administratifs impériaux et provinciaux respectifs (les décrets du Sultan *Mühimme*, à savoir les *Evamir* ; les procès verbaux de plaintes *Şikayet* ; les dossiers de charia etc.). Dans la première partie, nous mettrons au jour les petites tribus et les principautés kurdes qui peuplaient, au XVIII^e siècle, la montagne littorale à l'ouest, mais qui se sont assimilées ou se sont arabisées au cours des siècles suivants. Dans la deuxième partie, à partir de l'exemple des Millî et des Reşwan, nous traiterons en profondeur l'immigration des grandes confédérations nomades d'Anatolie vers la Mésopotamie syrienne (Jazîra/Cizîre) qui a commencé au XVIII^e siècle. Même si l'état actuel de la recherche nous donne seulement un aperçu imprécis de la répartition des tribus à cette période, les archives de l'Empire ottoman nous servent comme peut-être aucune autre

source, à montrer les imbrications de la société kurde avec la société syrienne dans son ensemble au début des temps modernes.

2. La montagne littorale de l'ouest

2.1 Hama et Homs

Les hauts plateaux à l'ouest des villes de Hama et de Homs au centre de la Syrie comptent parmi les régions de colonisation kurde les plus anciennes sur le territoire syrien ; nous avons déjà mentionné la colonie militaire de *Hişn al-Akrād*, fondée en 1031, qui est située sur la route importante entre Homs et les ports méditerranéens de Tartus et de Tripoli. Au début de la période ottomane, cette région était encore peuplée par des tribus nomades kurdes isolées. Ainsi, des cadastres ottomans (*Tapu Tahrir*) du début du XVI^e et du XVII^e siècle enregistrent la confédération tribale (*cemaat*) kurdes des Heseğiye en tant qu'unité fiscale séparée du district (*nahiye*) de *Hişn al-Akrād*.⁵ À l'instar de la plupart des tribus nomades et semi-nomades en Syrie⁶, les impôts des Heseğiye n'étaient pas destinés au gouvernement de la province, mais directement à la caisse privée de la cour ottomane (*Hass-ı Hümayun*). Là, ils étaient utilisés, entre autres, pour financer les institutions de bienfaisance religieuses de la famille du sultan.

Les Heseğiye, peu importants en nombre (jusqu'à 48 foyers soumis à l'impôt), pratiquaient l'élevage d'ovins et de buffles. C'est tout ce l'on sait d'eux, et après 1645/46 (date du dernier cadastre de Homs), leur nom ne figure plus dans aucun document. Avec le début des projets de colonisation ottomans à la fin du XVII^e siècle, ce sont surtout les Kurdes Saçlo qui sont associés à la région de Hama. Les Saçlo avaient de bonnes relations (peut-être des liens parentaux) avec les Kurdes de Kilis (voir ci-dessous) qui, de temps en temps, leur ont prêté refuge pour échapper à la collecte d'impôt. De même les Saçlo ont pu accueillir ces derniers⁷. La tribu des Qiliçlo, dont il sera question au sujet du district

kurde d'Alep, avait également une branche dans le district juridique (*kaza*) de Homs ; en 1695, un de leurs chefs a été poursuivi pour vol d'ovins par les Turkmènes locaux devant la Sublime Porte ⁸.

À cette époque, les informations sur le district de Hışn al-Akrād sont rares. Vers 1715, le village de Wādā al-Ḥudhūr avait la réputation d'être le refuge des « bandits » (*eşkiya*) kurdes et turcs qui avaient quitté leurs tribus, ne payaient plus les impôts et s'adonnaient à la vie de brigands sur les hauts plateaux ⁹ ; En revanche, une élite kurde constituée de membres de la classe paramilitaire des *ağā*-s, qui, grâce à leurs contacts avec les grandes confédérations de tribus anatoliennes et les militaires ottomans, contrôlait l'importation d'ovins et de laine dans toute la région ¹⁰. Un certain Silēman *ağā*, dont l'origine est toutefois inconnue, a été durant de nombreuses années le détenteur de la ferme fiscale de Hışn al-Akrād, y compris ses villages, et participait parfois au financement des concessions des émirs Ḥamāda au Liban ¹¹. La plus importante de ces familles d'*ağā*-s kurdes étaient les Berazî qui, selon les registres des tribunaux de Hama, s'étaient élevés au rang des plus grands propriétaires fonciers de la ville au XIX^e siècle ¹². Au cours du temps, ils se sont complètement arabisés et ont fini par occuper divers postes politiques au sein de la République syrienne.

2.2 Les émirats des montagnes kurdes de Tripoli

En Syrie comme au Kurdistan, les tribus kurdes vivaient plutôt sur les hauts plateaux où elles pouvaient vaquer tranquillement au pastoralisme et à leur mode de vie traditionnel. La montagne littorale du Liban, escarpée et inaccessible, est d'une importance capitale pour l'histoire kurde, puisque c'est là que diverses minorités ethniques et religieuses ont non seulement pu sauvegarder leur autonomie culturelle, mais ont également été désignées par l'État ottoman lui-même comme autorités locales et semi-autonomes (*mukataaci*) chargées des impôts et de la police. Les Canpolat (Jumblatt) et aussi les Ma'n comptent parmi les

plus importantes de ces familles d'émirs d'origine kurde ; les deux se sont converties à la religion druze après leur immigration au sud du Liban et ont dominé, pendant des années, la politique fiscale et tribale locale. Les Şa'b, également immigrés kurdes, des chiïtes (duodécimains) moins connus que les précédents, étaient, au XVIII^e siècle, détenteurs des concessions fiscales les plus importantes de la région de Jabal 'Āmil au sud du Liban ; cependant, à long terme, ils n'ont pas pu se maintenir en place contre les puissants émirs Shihābī.

La présence de ces émirats est attestée par d'innombrables documents financiers ottomans ; néanmoins, à cause de leur assimilation rapide à la société féodale libanaise, ils ne font pas partie d'une histoire « kurde » à proprement parler. Cependant, au XVIII^e siècle toujours, plusieurs familles de la province (*sancak*) de Tripoli ont été identifiées expressément comme « kurdes ». Sans doute, l'émirat le plus connu est-il l'émirat d'al-Kūra (Ra's Nahḥās) dont les Ayyoubi au nord du Liban actuel sont les descendants. Dans les registres des tribunaux de Tripoli, les Kurdes d'al-Kūra (sans précisions supplémentaires) étaient même la seule tribu locale dont les chefs étaient officiellement nommés « émir » ; toutefois, à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, ils étaient en réalité sous l'autorité fiscale des Ḥamāda. Les Ḥamāda, qui sont chiïtes duodécimains, leur ont généralement laissé le district d'al-Kūra comme sous-concession et se sont portés caution pour eux en cas de dettes, ce qui a parfois mené à des tensions et à des dissensions entre les deux clans ¹³. D'autre part, les Kurdes d'al-Kūra ont pu entrer dans la famille Ḥamāda par des mariages et devinrent, dans les années 1740 et 1750, leurs intercesseurs et leurs garants auprès de l'administration ottomane ¹⁴.

En général, l'émirat kurde semble avoir vécu un essor important au milieu du XVIII^e siècle. En 1740, l'émir 'Alī bin Hessian el-Kurdī (qui semble être un neveu du principal émir Ehmed bin Mūsa el-Kurdī) reçut, en partenariat avec un chrétien, les concessions fiscales des districts de 'Akkār et de 'Anfa, après que les détenteurs précédents avaient

été démis pour « canaillerie »¹⁵. Pendant les décennies suivantes, les lignées de Mûsa et de Hessian de l'émirat ont contrôlé – soit en alternance, soit en commun – le district entier d'al-Kûra ainsi que diverses parts des concessions de 'Anfa et d'al-Zāwiya dans la montagne au-dessus de Tripoli¹⁶. Comme presque tous les *mukataaci* locaux, les émirs kurdes ont dû laisser chaque année un membre de la famille en otage dans la citadelle de Tripoli jusqu'à ce que le montant de la concession ait été payé. Cependant, en 1745, Qasim (probablement Qasim bin Hessian el-Kurđi qui devait devenir par la suite émir principal) réussit à échapper à cette détention en corrompant le commandant de la citadelle¹⁷. Encore en 1764, les fermes fiscales d'al-Kûra et de 'Anfa furent attribuées à son frère Omer ; après cela, elles disparurent de la propriété familiale pour une durée inconnue¹⁸.

Jusqu'à présent, le système féodal kurde dans la montagne libanaise a été peu étudié par les historiens¹⁹. De même dans le présent article, il ne pourra être que partiellement présenté grâce à quelques documents isolés. Parmi les groupes tribaux connus au début de la période moderne, nous pouvons supposer que nombre d'entre eux étaient d'origine kurde ; il n'est cependant pas possible de l'affirmer avec certitude. Prenons, par exemple, le cas des Sêfe, une dynastie d'émirs de 'Akkâr qui devinrent, à partir de 1579, gouverneurs de tout l'*eyalet* de Tripoli et qui sont présentés comme Kurdes dans les sources classiques, mais qui faisaient autrefois partie de la confédération turkmène de Zulkadir ; ou bien les Şe'ir, une tribu chiite obscure qui semble être venue du nord de la Syrie et qui, au XVII^e siècle, a entretenu de fortes relations avec les Kurdes d'al-Kûra et avec les Sêfe. Un cas particulièrement intéressant est fourni par la famille de Mer'ebî qui, jusqu'au XX^e siècle, a régné sur le district de 'Akkâr dans l'extrême nord du Liban. Dans une étude très détaillée sur l'histoire de 'Akkâr, Faruq Hublus a présenté leur carrière en tant que détenteurs de fermes fiscales. Ainsi, il a conclu, contrairement aux hypothèses précédemment formulées, que les Mer'ebî n'étaient pas issus d'une famille kurde de Tripoli, mais étaient plutôt

d'origine arabe et n'étaient venus d'Alep qu'en 1715 ²⁰. Toutefois, ce jugement s'appuie surtout sur un document des registres de tribunaux de Tripoli qui a été mal traduit du turc. Selon ce document, c'était en fait un vizir ottoman et non le Mer'ebî Şedîd el-Nasir qui, voyageant d'Alep à Sayda, avait séjourné à Hişn al-Akrâd pendant quelques jours (en 1714 environ). À cette période, Şedîd et ses parents possédaient déjà les concessions fiscales du 'Akkâr, de Hişn et même de Şafitâ ; de plus, Şedîd s'est empressé d'établir des relations avec le vizir quand celui-ci a annoncé à plusieurs reprises son intention d'obtenir le poste de gouverneur de Tripoli, ce qui a mis toute la région en ébullition ²¹. Les Mer'ebî n'ont cependant pas toujours été dans les bonnes grâces de l'administration. En 1741, Şedîd et ses fils Silheb et Ismeîl figuraient sur une liste de 38 rebelles pour la plupart turkmènes, qui, venant de Wādî al-Ḥudhūr, avaient attaqué et terrorisé le district de Şafitâ au cours de l'année précédente ²². (C'est probablement aussi la raison pour laquelle la concession de 'Akkâr a été donnée aux émirs d'al-Kūra cette même année.) On ne sait pas si l'État ottoman a jamais considéré les Mer'ebî comme émirat spécifiquement kurde à l'égal de celui d'al-Kūra ; pourtant, il est certain que les notables de 'Akkâr se vantent encore aujourd'hui de leur origine kurde ; de la même manière, on les distinguait au moins jusqu'aux années 1940, par leur dialecte spécifique et leurs coutumes kurdes ²³.

2.3 Lattaquié et la montagne des Alaouites

Au XVIII^e siècle, l'ensemble de la montagne littorale de l'ouest a été le refuge d'une multitude de petites tribus et sous-groupes kurdes dont les traces ont presque totalement disparu. Dans le chapitre suivant, il sera question des Kurdes Reşwan; notons déjà que des parties de la confédération anatolienne Lekwan semblent s'être rendues dans la province de Tripoli, quand leur concession interrégionale fut résiliée en 1749 ²⁴. Les Lekwan (ou bien Lekwanik), qui résidaient surtout à Adana, avaient la réputation d'être des brigands, et avec leurs alliés turkmènes Yeni-il

et Afşar, ils devaient être sédentarisés par la force dans la région de Raqqa²⁵. Comme la plupart des confédérations tribales de la région littorale syrienne, les migrants kurdes se sont complètement intégrés à la société locale. Grâce à un procès-verbal de l'année 1761, on sait aussi que des tribus arabes bédouines avaient à l'occasion employé des bergers kurdes et qu'ils nomadisaient avec eux entre le 'Akkār au Liban et Şāfītā dans la montagne alaouite du sud²⁶.

Toutefois, historiquement, la montagne littorale du nord autour de Lattaquié a été un lieu de peuplement kurde encore plus important. Au début du XVI^e siècle, des cadastres fiscaux ottomans répertoriaient une « mosquée des Kurdes » (*Mescid-i Ekrad*) dans la ville portuaire de Jabla, financée par des revenus agraires privés.²⁷ Nous pouvons peut-être en déduire l'existence d'une couche de propriétaires fonciers kurdes déjà sous le règne des Mamelouks circassiens en Syrie (1382-1516). Jusqu'au XX^e siècle, le haut plateau aux alentours de Jabla et de Lattaquié a été désigné sous le nom de « la montagne des Kurdes » (*Jabal al-Akrād*, à ne pas confondre avec le *Kurd Dāgh* d'Alep) ; encore aujourd'hui, un bon nombre de noms de villages dans la région témoignent d'un passé kurde : Duwayr al-Akrād, Mazra'at al-Akrād, Bayt al-Kurdī, etc. Par ailleurs, Bayt Yāshūt et d'autres villages alaouites avaient appartenu, pendant longtemps, aux *ağā*-s de la famille kurde Kanc (Genç). Selon les sources ottomanes, l'ancienne forteresse croisée de Şahyūn dans le *sancak* de Jabla était habitée par des Kurdes Saçlo au XVIII^e siècle. Toutefois, leurs impôts n'étaient pas destinés au fisc de Hama comme ceux de leurs consorts, mais à la mosquée et à l'*imaret* (soupe populaire) de Köprülü Mehmed Paşa à Jisr al-Shughūr²⁸. Dans d'autres documents, les Kurdes de Şahyūn sont décrits comme membres de la confédération Millî, qui s'est distinguée par des fraudes fiscales, leur brigandage et des attaques contre Jisr al-Shughūr²⁹.

Avec son pont de grande importance stratégique et ses institutions pour les pèlerins du Hadj et des commerçants voyageurs, Jisr al-Shughūr, situé

dans la vallée de l'Oronte, a toujours été un objet de convoitise pour les chefs de tribus et les dirigeants locaux de la région des montagnes alentours. En 1698, des Kurdes Şêxan ³⁰ attaquèrent, avec l'aide d'environ 1000 alliés alaouites, un détenteur de concessions (et exportateur de tabac) de Lattaquié, alors que celui-ci se rendait sur ses terres entre Jabla et Jisr al-Shughūr ; néanmoins, ils furent repoussés par ses hommes. Le détenteur de concession, Hesên Axa (Ağa) bin Rûstem, comptait parmi les plus grands propriétaires fonciers ottomans de la région du nord-ouest de la Syrie – et il était lui-même kurde. Son territoire s'étendait du plateau de Quşayr au-dessus d'Antioche en passant par le Jabal al-Akrād jusqu'à la forteresse croisée d'al-Marqab sur la côte méditerranéenne près de Banyās. Comme *mukataaci* ou comme intendant (*mütevelli*) des fondations impériales Köprülü, il contrôlait, avec ses fils, la ville de Jisr al-Shughūr, et ceci pendant des générations. En 1721, il y fonda une nouvelle mosquée avec ses fonds propres. Cependant, en 1730, Omer et Hesên poussèrent les Kurdes Mûsan (probablement leur propre tribu) à se soulever. Quelques années plus tôt, les autorités avaient exécuté leur frère Rûstem bin Hesên el-Kurdî en raison de ses pratiques fiscales abusives. On avait aussi occupé et vidé le palais de familial dans le territoire de replis des Kurdes aux alentours de Salmā (*Nahiye* de Bahlûtiya) ³¹. Néanmoins, le clan de Rûstem-Axa a été capable de reprendre sa position influente et par la suite domina tout le commerce du tabac aux alentours de Jisr, de Jabla et de Lattaquié jusqu'au XIX^e siècle. Les anciens villages des Rûstem-Axa se trouvent de nos jours des deux côtés de la frontière syro-turque dans le Quşayr ; quelques villages comme celui de Badāmā étaient toujours kurdophones dans les années 1850 ³².

3. Le Nord de la Syrie et la province de Raqqa

Contrairement à la montagne littorale de l'ouest, le haut plateau qui longe la frontière syrienne du nord avec la Turquie et qui forme une transition géographique des déserts de l'Arabie à la montagne anatolienne du Taurus, est encore caractérisé par une forte population kurde.

L'histoire du peuplement de cette région a fait l'objet d'études controversées et presque exclusivement centrées sur les déplacements et les importantes migrations de population à la fin de la Première Guerre mondiale. En revanche, les projets de colonisation ottomans du XVIII^e siècle mettent en scène une mosaïque mouvante de groupements tribaux turcs, kurdes et arabes pendant la période précédant le nationalisme moderne. Étonnamment la documentation très riche sur les groupements kurdes n'a guère été prise en considération par les historiens jusqu'à présent – et ceci en dépit de la thèse souvent répétée (et toutefois guère convaincante) selon laquelle le terme d'*ekrad* dans les sources ottomanes ne désignait pas des « Kurdes » au sens ethnique du terme, mais plutôt des « nomades » (turkmènes !) d'un point de vue strictement sociologique ³³. Il est également intéressant de remarquer qu'aujourd'hui, presque aucune des dénominations tribales ottomanes n'est en usage dans la région. Ainsi, la partie suivante donnera une esquisse de la situation des communautés kurdes sous l'administration ottomane dans le territoire de ce qui est devenu le Nord de la Syrie – cet aperçu devra être ultérieurement approfondi et les aspects géographiques, historiques ainsi que méthodologiques devront être développés.

3.1 Le district kurde d'Alep

Dans l'Empire ottoman, le plateau de 'Afrîn dans le nord-ouest de la province d'Alep, aujourd'hui connu sous le nom de « la montagne des Kurdes » (Kürt Dağı, Kurd Dāgh, Çiyayê Kurmênc), était sous administration autonome à l'instar du Kurdistan de l'Est. Suivant le contexte administratif, cette unité apparaît comme *liva* kurde autonome (= *sancak*), comme voïvodat tribal ou comme concession fiscale de grande taille. Dans les anciens registres des finances ottomans, la province militaire de Kilis ³⁴, qui, dans le système classique de *sancak*, était soumise au commandant de l'armée d'Alep, est enregistrée comme « la province des Kurdes » (*diğer nam Liva-ı Ekrad*). Pour les Ottomans, Kilis était sur-

tout une source de mercenaires kurdes, recrutés parmi les tribus guerrières locales et que les Ottomans ont intégrés dans des compagnies pouvant atteindre jusqu'à mille hommes³⁵. La famille Canpolat, dont il a déjà été question, assura le commandement (*beglik*) de Kilis pendant plusieurs générations, avant que 'Elî Canpolat ne devienne gouverneur d'Alep ; toutefois, en 1607, il se rebella contre le gouvernement de l'Empire et dut fuir au Liban.³⁶ Toujours à la fin du XVIII^e siècle, le *Liva* ou le *Sancağ* de Kilis était resté divisé en plusieurs vraies prébendes militaires (*timar* et *zeamet*) ; cependant, en temps de guerre, leurs propriétaires semblent ne pas avoir financé les bandes de mercenaires kurdes, mais versaient seulement une somme fixe à l'État³⁷.

Comme toutes les grandes confédérations de tribus, les Kurdes de Kilis étaient représentés par un voïvode (*voivoda*) local auprès des institutions du gouvernement ottoman. Après la fin de la guerre de 1683-1699, le voïvode était surtout responsable de la taxation, du contrôle et de la sédentarisation de toutes les tribus kurdes de la région. En 1739 par exemple, Îsmâil, voïvode de Kilis, demanda l'aide du gouverneur d'Alep parce que de nombreux clans kurdes Cûm (du plateau et de la *Nahiye* du même nom à l'ouest de 'Afrîn) s'étaient installés en ville et ne payaient plus les impôts prescrits³⁸. Une autre fois, les héritiers d'un créancier privé d'Alep firent appel au voïvode pour qu'il prélève les sommes dues par les membres du clan bien connu des Mûsa-Beghî³⁹. De même en 1761, un cheikh des Oqçî-Izzedînlo, une tribu mal famée, a obtenu le poste de voïvode après la recommandation d'un gouverneur auprès de la Sublime Porte qui vantait ses qualités de percepteur d'impôts consciencieux⁴⁰.

Avec la monétarisation croissante de l'administration régionale ottomane, le voïvodat de Kilis a pris de plus en plus d'importance en tant que ferme fiscale. Dans les registres du XVIII^e siècle, la région ne figure pas comme province militaire kurde, mais surtout comme « *mukataa* de Kilis et [des] Şêxlo ». Comme pour beaucoup d'autres unités tribales de

la région, cette concession fiscale a bénéficié à la fondation religieuse (*vakıf*) de la mère du sultan, Atik Valide Sultan (morte en 1583). Cette fondation n'était pas soumise au gouvernement régional d'Alep, mais à l'autorité centrale de contrôle des *Vakıf* à Istanbul. Néanmoins, étant donné que les Kurdes locaux avaient la réputation d'être particulièrement indociles ⁴¹, Kilis a souvent été attribué au gouverneur de Raqqa comme concession à vie (*malikane*). Plus loin nous montrerons que ce gouverneur a joué un rôle important dans la politique impériale de sédentarisation des tribus au XVIII^e siècle. Associés à cette fonction fiscale, les gouverneurs de Raqqa ont souvent été chargés de diriger des expéditions punitives contre les Kurdes de Kilis et de transférer des clans rebelles vers les déserts de la Cizîre ⁴².

Les « Kurdes Şêxlo » sont cités dans divers documents ; cependant, comme dans le cas des Cûm, il est parfois difficile de savoir si le nom désigne une tribu en soi ou sa situation géographique (en l'occurrence un village près de Kilis). En outre, les documents ottomans ne sont pas clairs quant à savoir quelles tribus ont formé, de temps à autre, les sous-groupements de confédérations tribales de grande taille. Ainsi, les Kurdes Emîkî, voisins du lac de 'Amîq sur le versant ouest du Kurd Dâgh, figurent dans quelques documents comme tribu à part entière ; dans d'autres documents, ils figurent comme confédération des Doşerlo et des Bekdaşlo, qui, au milieu du XVIII^e siècle, étaient connus pour leurs attaques permanentes des routes et des villages de la région d'Antioche (à l'époque, Antioche était aussi un *Sancağ* de la province d'Alep) ⁴³. Les Bekdaşlo ont également dominé les environs de Kara Mort, un caravansérail important sur la route du col de Beilan au nord d'Antioche. En 1754, le gouverneur d'Adana, Reşvanzade Süleyman (Kurde lui aussi), fut envoyé de nouveau en expédition à Kara Mort par la Sublime Porte, après avoir manqué de les éliminer lors d'une grande campagne contre toutes les tribus de brigands de la région ⁴⁴. Les Serektaño (ou bien Seriganaño) avaient aussi mauvaise réputation. En 1734, par exemple, ils firent obstruction au transport de matériel de guerre à Birecik,

et en 1756, environ 200 de leurs hommes attaquèrent et pillèrent une caravane de commerçants anatoliens sur la route qui les menait à Alep⁴⁵. Dans ce contexte, il faut aussi mentionner les groupements qui ont laissé des traces dans les archives contemporaines du ministère des Affaires étrangères français : en 1743 par exemple, une bande kurde aurait non seulement attaqué des commerçants français sur la route d'İskenderun, mais les aurait aussi maltraités et raquetés dans la ville⁴⁶.

Les Qiliçlo étaient un groupe de la confédération de Kilis qui disparut à la fin du XIX^e siècle. Pour des raisons fiscales, la tribu semi-nomade des Qiliçlo fut assignée au district de Cûm près de 'Afrîn ; toutefois, comme mentionné plus haut, elle avait aussi eu une branche à Homs. Enfin, les deux ont été des sous-groupes de la grande confédération kurde des Qiliçlo en Anatolie – une confédération connue pour son insoumission, qui avait un voïvode attiré et qui, au cours du siècle, a été plusieurs fois transférée de Mar'aş et Sivas pour la colonisation de Raqqa⁴⁷.

Dans presque tous ces documents, les Kurdes de Syrie et d'autres régions sont associés à l'*eskıyalık*, à savoir le brigandage. Cependant, on peut se demander si cela signale l'hostilité habituelle de l'État ottoman envers les groupements kurdes, ou bien si cela indique l'appréhension de la structure rurale tribale comme nouveau problème spécifique de l'administration provinciale. Le contrôle et la répression non seulement des Kurdes, mais aussi des tribus arabes et turkmènes est surtout le fruit de la politique de réforme du gouvernement ottoman au XVIII^e siècle. Selon cette politique, la sédentarisation permanente de nomades et d'anciens mercenaires dans des régions semi-arides comme Harrân et Raqqa devait contribuer tout d'abord à la protection des populations agricoles actives, puis à la valorisation économique de nouvelles terres agricoles. Donnons un dernier exemple : les Kurdes d'Oqqî-Izzedînlo sont cités comme les pires de tous les brigands de la région dans les actes du divan d'Alep (et aussi d'Antioche). Ils étaient probablement la tribu la

plus grande de la confédération de Kilis et sont parfois mentionnés comme groupe auquel étaient rattachés les Serektanlo et d'autres tribus de petite taille. De manière récurrente les Oqçî-Izzedînlo ont été déportés pour la colonisation de Raqqa, mais il sont presque toujours vite revenus aux pâturages de meilleure qualité aux alentours d'Alep. En 1735, plusieurs d'entre eux ont même pris la fuite alors qu'ils étaient convoyés par le gouverneur d'Alep; en 1756, la tribu étendit encore ses déprédations à la plaine de 'Amîq près d'Alep (au printemps) et aux provinces voisines d'Adana et de Mar'as (en automne) ⁴⁸. Toutefois, l'État ottoman ne pouvait pas se permettre de réprimer sans cesse les Oqçî-Izzedînlo. En mars 1757 déjà (au début de la nouvelle année fiscale), la Sublime Porte demanda directement « aux chefs de clan [*boy-begleri*] des Oqçî-Izzedînlo et aux autres tribus de la montagne de Kilis » de prendre soin de collecter les retards d'impôts des quatre dernières années et de ne pas accueillir des membres de tribu qui étaient coupables de brigandage ⁴⁹. Comme nous l'avons déjà mentionné, quelques années plus tard, un de ces chefs de clan des Oqçî-Izzedînlo devint voïvode de toute la confédération de Kilis, constituant de cette manière un lien entre l'État et un de ses groupes ruraux les plus importants.

3.2 La confédération des Millî

Il y a peu de groupes kurdes autant liés à l'histoire syrienne que la confédération tribale des Millî. Confédération de tribus majoritairement kurdes, mais aussi composée d'arabes de la région de Viranşehir/Suwaydâ', les Millî (ou bien Millo) régnèrent à la fin du XVIII^e siècle sur presque tout l'arrière-pays au nord de la Syrie. Par moments, la Sublime Porte a même désigné leur chef, Tîmûr Millî, comme gouverneur de la province de Raqqa ; néanmoins, elle n'est pas arrivée à empêcher leurs attaques permanentes sur Urfa et des villages de la région ⁵⁰. Pendant l'occupation de la Syrie par Ibrahim Paşa, les Millî étaient du côté des Egyptiens (bataille de Homs en 1832). Toutefois, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, ils purent consolider leur domination sur l'ensemble

des tribus de la région, y compris les arabes Shammar, et ceci sous la direction de l'arrière-arrière petit-fils de Tîmûr, Îbrahîm Beg, auquel les Ottomans avaient confié le commandement d'un régiment Hamidiye. Après la Première Guerre mondiale, les Millî ont soutenu l'armée d'occupation française contre les Kémalistes, mais ont été battus. Au cours des années suivantes, ils se sont installés en majorité du côté syrien de la nouvelle frontière et surtout aux alentours de Ra's al-'Ayn, mais aussi à al-Ḥasaka et dans d'autres parties de la Cizîre.

Jusqu'à présent, beaucoup de notables de la ville de Raqqa font remonter leur origine aux Kurdes Millî, même s'ils se considèrent en principe comme appartenant à l'élite tribale arabe. Dans un ouvrage récent très détaillé sur l'histoire démographique locale, Muḥammad 'Abd al-Ḥamîd al-Ḥamd souligne les origines ethniques ambiguës des « Mille Nations » (Hezar Millet), qui, selon l'auteur, n'ont été réunies dans une confédération que sous Tîmûr Beg dans les années 1790⁵¹. Toutefois, ce mythe d'origine ignore que les Millî sont répertoriés dans des sources ottomanes comme groupement tribal purement kurde déjà bien plus tôt. Au XVI^e siècle par exemple, des tribus kurdes de Millî avaient un quasi monopole sur les prébendes fiscales et le poste de *voyvoda* de Mardin, même si ce district ne comptait pas parmi les émirats tribaux héréditaires de Kurdistan.⁵² Les tribus Millî les plus insoumises sont évidemment aussi entrées dans le programme ottoman d'*iskan* : en 1701, on a essayé de les sédentariser dans leurs territoires d'origine aux alentours d'Amed / Diyarbekir, mais à partir de 1711, on les a déportés dans la région de Raqqa. Toutefois, les nomades n'ont pas supporté de rester et sont vite revenus à leur vie de brigands, et dans les années suivantes on dut apparemment les renvoyer à plusieurs reprises dans les régions désertiques⁵³.

Contrairement à la rhétorique de la chancellerie ottomane contre les « *eşkiya* » kurdes, les Millî ont constitué un des regroupements politiques les plus importants au XVIII^e siècle à l'est de l'Empire. La Subli-

me Porte elle-même a désigné en règle générale le chef de la tribu centrale de Millî (à savoir les Millî-i Kebir) comme *iskan-başı* ou bien « chef de la colonisation » et a ainsi garanti sa responsabilité pour toutes les tribus kurdes confédérées dans le cadre du projet de colonisation de Raqqa. Cette fonction d'intermédiaire était bien ambivalente : par exemple, une note adressée aux gouverneurs de Diyarbekir et de Raqqa au printemps de l'année 1750 critique les déficits fiscaux de l'année précédente alors qu'un groupe de Kurdes Millî et de Turkmènes alliés « n'avait pas obéi à leur *iskan-başı* » et s'était transféré dans diverses provinces voisines ; toutefois, la même note montre que le chef des Millî avait lui-même déménagé avec mille tentes à Siverek dans la province de Diyarbekir et y avait assiégé et opprimé la population locale pendant plusieurs mois⁵⁴. Il est important de noter que le gouverneur de Diyarbekir n'a pas marché contre les Millî ; c'est pourquoi la Porte Sublime l'a fortement condamné et a préféré, l'année suivante, avoir recours aux gouverneurs de Mardin, de Mossoul et même de Bagdad quand les Millî se sont alliés de nouveau aux bédouins arabes Qays et ont terrorisé la population rurale d'Urfa et de Behisni⁵⁵. Dans ce contexte, il est intéressant de constater que la Sublime Porte a aussi adressé un ordre aux chefs des Millî, l'*iskan-başı* Beşşer bin Keleş Evdo et son frère Mehîd – le grand-père du futur gouverneur Tîmûr Millî : Certes, la Sublime Porte les menace de représailles massives. Cependant elle est prête à « tirer un trait sur le passé [selon le principe de *maza maza*] », à condition que les Millî « obéissent simplement à la volonté du sultan, regrettent leurs mauvais tours et retournent avec leurs biens et leurs familles dans les districts de colonisation »⁵⁶.

Beaucoup de tribus Millî et peut-être même le clan dirigeant de Keleş Evdo appartenaient à la secte Êzidî, qui, du point de vue ottoman, était hérétique. Néanmoins, leur appartenance religieuse et celle d'autres Kurdes (les Alévis, par exemple) n'est qu'un aspect sporadiquement mentionné dans les dossiers administratifs. Contrairement à ce que prétendent certaines études modernes, l'État ottoman n'a pas poursuivi de

politique explicite contre ces groupes religieux à cette époque. Des groupes yézidis ont été violemment combattus dans les hauts plateaux de l'Iraq à plusieurs reprises (prise et dévastation de la forteresse de Tel'afér en 1740). Ailleurs, toutefois, ils ont bénéficié de la protection de l'administration ottomane ; en 1724, par exemple, quand le gouverneur d'Alep chargea le juge de Kilis de protéger un groupe de Yézidis nomades (*Gonar-Köçer*) contre les exigences financières excessives de propriétaires fonciers ⁵⁷. Dans un édit de 1756, les Millî-i Kebir sont explicitement réprimandés pour leur « croyance fallacieuse », mais en réalité, ce sont leur agitation et de nouvelles dévastations dans la région de Siverek qui sont dénoncées par la Sublime Porte comme étant inacceptables ⁵⁸. Étonnamment, ces reproches sont contestés par le gouverneur de Raqqa qui informe la Sublime Porte de l'existence d'une animosité déjà ancienne entre le voïvode de Siverek et l'*iskan-başı* des Millî, Mehmûd. Il indiqua que pendant que les Millî avaient pris en paix leur quartier d'hiver cette année-là, le voïvode s'était rendu à Istanbul afin de se venger et de les calomnier. Par peur de représailles, les tribus Millî s'étaient alors transférées au confins du désert syrien. Le gouverneur de Raqqa plaida pour qu'ils puissent revenir à leurs territoires de transhumance et pour qu'on les préserve d'autres ennuis ⁵⁹.

Le jeu de cache-cache entre les Millî, leurs adversaires locaux, l'administration centrale ottomane et les autorités des provinces aux intérêts divergents se poursuivit pendant des années ; nous n'entrerons pas ici dans les détails de ces événements. Pourtant, un dernier exemple illustre le pouvoir politique de la confédération des Millî au nord de la Syrie à cette période : en février 1758, la Sublime Porte mit les gouverneurs de Raqqa et de Baghdad en garde contre « un malheur terrible », si Mehmûd et les Millî n'étaient pas vite expulsés de la vallée de Khâbûr (une région agricole riche dans la province d'al-Hasaka aujourd'hui) et renvoyés à Raqqa. Toutefois, cette fois-ci, leurs prétendus délits n'avaient que peu à voir avec un « *eşkiyalık* » habituel : Mehmûd aurait plutôt simplement « déménagé dans la région de Khâbûr de façon

arrogante et sans respect » et aurait saisi les greniers à blés du village de Mujaddal. Puis, il aurait reconstruit une forteresse à Harba et commencé à construire de petits villages et des fermes aux alentours. Il projetait de retenir l'eau du Khābūr, de créer une nouvelle rivière et d'annexer tout le territoire pour sa tribu. Il avait gagné une tribu d'Arabes Tayy à sa cause, les avait ensuite désarmés et avait retiré leur bétail aux Kurdes Kîkî. Selon cet ordre, les Millî devaient être de toute urgence ramenés à l'*iskan* auquel ils étaient assignés et la forteresse devait être rasée ⁶⁰; Enfin, ce n'étaient pas les projets de Mehmûd en soi, mais sa façon d'agir trop autonome qui avaient suscité la colère du gouvernement. Quatre mois plus tard et après d'autres incidents, la Sublime Porte releva Mehmûd de son poste d'*iskan-başı*, l'expulsa d'abord au Karaca Dağ, puis à Diyarbakir, et enfin – pour punir tant d'années de soulèvement et d'ennuis – exigea sa tête ⁶¹;

3.3 La confédération des Reşwan

Enfin, nous allons évoquer les Kurdes Reşwan, installés en Syrie, qui forment une des confédérations tribales les plus ramifiées de tout l'Empire ottoman et dont l'histoire est difficile à restituer. Dans les dossiers administratifs du XVIII^e siècle, les Reşwan sont cités plus souvent que tout autre groupement de population ; cependant, leur provenance régionale et leur classement administratif sont incertains. Par ailleurs ils n'ont pas été étudiés dans le détail jusqu'à présent. Selon Necdet Saka-oğlu, les Reşwan n'étaient pas un vrai groupe, mais il s'agissait plutôt d'un terme générique pour désigner de nombreuses tribus nomades qui transhumaient chaque année entre le nord de la Syrie et l'Anatolie ⁶². En revanche, l'administration ottomane a reconnu les Reşwan comme unité fiscale autonome ou comme voïvodat distinguant clairement les clans nomades (*göçer*) des clans sédentarisés (*yerli*). Le cas de la Boz Ulus turkmène (« confédération grise »), unité administrative et fiscale qui avait été créée par l'État ottoman lui-même, offre une comparaison pour expliquer la présence des Reşwan. Jusqu'au

début du XVI^e siècle, il y avait parallèlement une Kara Ulus kurde (« confédération noire ») au sud-est de l'Anatolie ⁶³. cette confédération n'est cependant plus citée dans des registres suivants. On peut imaginer que les Reşwan, dont le nom peut signifier « les Noirs » en kurde, aient formé, au XVIII^e siècle et dans des localités différentes, les héritiers ou bien le vestige de cette confédération de Kurdes ottomans.

Selon les sources de chancellerie, l'histoire des Reşwan est surtout liée aux provinces de Sivas, d'Adana et de Mar'aş. Les deux dernières ont même été dirigées pendant des années par des gouverneurs de la famille tribale des Reşvan-zade. Le district Hisn-ı Mansur (Adıyaman) dans la région de Mar'aş semble avoir été une sorte de siège central, même si des groupements de Reşwan se sont éparpillés avec le temps dans toute l'Anatolie centrale ⁶⁴. En tout cas, une partie des énormes concessions fiscales (*mukataa*) des Reşwan s'y trouvaient et leurs bénéficiaires étaient aussi destinés à la fondation religieuse Valide-Sultan à Istanbul. Vis-à-vis de l'État, les tribus étaient représentées par un *kethüda* (ou préfet). Les registres des plaintes financières ottomans (*Sikayet Defterleri*), une source riche pour l'histoire administrative et sociale de l'Empire, mais peu étudiée, montrent de façon détaillée comment, par exemple, dans les années 1690, Ferhad-oğlu Yûsuf de la division nomade des Reşwan et d'autres *kethüda* durent prélever des dettes d'impôts, mais plaidèrent aussi pour de meilleures conditions de paiement auprès du gouvernement central ⁶⁵.

De telles affaires ont souvent préoccupé les administrations des provinces au nord de la Syrie, où beaucoup de semi-nomades des Reşwan avaient leur quartier d'hiver. En 1712, par exemple, un de leurs groupes causa des dégâts matériels considérables dans le district de Hârim à l'ouest d'Alep, en refusant de rester dans les pâturages d'hiver prévus, et en laissant leurs moutons dans les jardins et les champs de betteraves d'un village ⁶⁶; en d'autres occasions, le gouverneur d'Alep a dû lui-même prélever les impôts en retard ou, sur demande des Reşwan, dépor-

ter des membres rebelles de leur propre tribu vers Chypre ⁶⁷. Quelques groupes se sont aussi installés à long terme en Syrie. Une note dans les registres de tribunaux de Tripoli atteste du fait qu'en 1741, trois chefs de tribu kurdes des Reşwan ont demandé le droit de s'établir dans le district du 'Akkār avec 600 familles. Un territoire de résidence et de pâturages bien défini leur fut attribué, en échange du paiement d'un loyer fixe et de la préservation de la paix ⁶⁸. Quelques années plus tard, cet arrangement fut partiellement annulé par la Sublime Porte, quand le propriétaire de la concession fiscale des Reşwan se plaignit du manque à gagner dû à l'émigration de tribus kurdes à Tripoli.⁶⁹

Cependant, le territoire de migration le plus important des Reşwan au XVIII^e siècle était l'*eyalet* de Raqqa. Comme les Qiliçlo, les Millî et tant d'autres tribus kurdes et turkmènes, les Reşwan ont sans cesse été renvoyés vers la province désertique pour sédentarisation dans le cadre de la politique ottomane d'*iskan* à partir de 1691, et ceci soit avec des avantages fiscaux, soit comme punition. L'ampleur et les conséquences de cette politique sont peu connues et devraient faire l'objet de recherches particulières en ce qui concerne l'histoire syro-kurde. Beaucoup de tribus des Reşwan et d'autres tribus ont vite quitté le territoire d'*iskan* qui leur était attribué afin de retourner au nord. Mais, le gouverneur de Raqqa (dont le siège était généralement la ville d'Urfa/Ruha) avait une certaine autorité extra-territoriale sur « ses » tribus et fut chargé à plusieurs occasions de les poursuivre, de prélever l'impôt et aussi de les ramener depuis les autres provinces. En 1751, il dut arrêter un groupe de « bandits » des Reşwan (y compris un ancien *boy begî*) dans la région de Hisn-ı Mansur ; toutefois, seulement quelques années auparavant, les habitants de Hisn et de Ayntab avaient eux-mêmes accusé un adjutant du gouverneur de Raqqa devant la Sublime Porte d'avoir extorqué de l'argent et volé des moutons ⁷⁰. Les Kurdes Omranlo, une sous-tribu de la petite confédération des Cihanbeglo, étaient également inclus dans le programme d'*iskan* à cette période ; leur transfert de Malatya a été confié au gouverneur de Raqqa lui-même, après qu'ils avaient tra-

versé l'Euphrate en été et en automne de 1764 et ravagé des villages dans la région minière de Sivri-Ergani ⁷¹. Ainsi, la période au cours de laquelle la tribu est finalement restée à Raqqa est incertaine. Si beaucoup de Kurdes de l'Anatolie intérieure, dont les tribus qui ont fait autrefois partie des confédérations Reşwan et Cihanbeglo, se réclament toujours d'une origine syrienne, il est possible que cela soit dû à leur passage à Raqqa en raison des politiques d'*iskan* au XVIII^e siècle.

À ce propos, les documents rapportant les relations entre les Reşwan et les acteurs locaux du nord de la Syrie sont d'un grand intérêt. Comme les Kurdes, les confédérations arabes bédouines y étaient dirigées par un « émir du désert » (*çöl begi*) officiellement reconnu comme tel mais contre lequel le gouvernement dut pourtant protéger les tribus à plusieurs occasions. Déjà en 1694, les Reşwan se plaignirent d'une attaque de leurs quartiers d'hiver près de Salamiya par l'ancien émir de désert Husayn al-'Abbās avec des centaines de Mawālī, de Qays et d'autres tribus arabes, lors de laquelle 200.000 têtes de bétail furent enlevées. Les autorités ottomanes en Syrie ont ensuite reçu l'ordre d'assurer la restitution des animaux aux Kurdes ⁷². De manière générale, les Reşwan restaient dans des territoires inhabités quand ils transhumaient entre Salamiya et Gök Su au nord ; toutefois, en 1736, ils causèrent des dommages dans de nombreux villages à l'est d'Alep et furent sommés de payer des indemnités. Cependant, moins de deux années plus tard, la Sublime Porte intervint en leur faveur contre les frères d'al-'Abbās qui avaient déstabilisé toute la région en raison de leurs guerres intestines pour s'emparer de l'émirat du désert et avaient extorqué des sommes élevées aux Kurdes. Les Reşwan eurent droit à une escorte militaire jusqu'à l'Euphrate et purent ensuite se mettre d'accord avec le *çöl begi* au sujet du paiement d'un tribut annuel ; de plus, on demanda aux gouverneurs d'Alep et de Raqqa de ne pas quitter les Hamd-al-'Abbās des yeux ⁷³. Par la suite, la protection des Kurdes Reşwan devint une des tâches principales du *çöl begi*⁷⁴, et en 1750, même le paiement de leur tribut fut ajourné par la Sublime Porte, en raison des difficultés financières qu'ils avaient connues l'année précédente ⁷⁵.

4. Conclusion

La situation des tribus kurdes en Syrie au XVIII^e siècle était ambiguë : d'une part, elles étaient considérées comme « *eşkiya* » par l'administration ottomane, réprimées pour leurs vols et leurs insoumissions fiscales et déportées dans d'autres régions. D'autre part, on remarque dans les dossiers administratifs l'effort continu pour assurer la subsistance des tribus, pour les taxer de manière juste et selon la loi et les intégrer dans l'Empire ottoman. L'administration ottomane a coopté les chefs de tribus en leur attribuant les titres de *mukataaci*, d'émir, de voïvode, de *boy begi* ou d'*iskan bağı* et ils sont ainsi devenus un relais important entre la société nomade et l'État.

De ce fait, les Kurdes de Syrie ont été exposés aux mêmes processus de contrôle et de modernisation que toutes les autres tribus turques et arabes de l'Empire, à l'instar de presque toutes les classes rurales en Europe et d'Asie de l'ouest au début de l'époque moderne. Il serait erroné et anachronique d'aboutir à des conclusions sur une « histoire nationale » des Kurdes à partir de la présentation de ces processus. Toutefois, au siècle des nationalismes modernes, on a pu présenter les Kurdes comme un peuple sans existence historique. Comme nous avons essayé de le montrer avec ce survol préliminaire des documents d'archives du XVIII^e siècle, c'était loin d'être le cas.

Annexe: Documents en transcription

I. Les registres des tribunaux de charia de Tripoli 4/1: 104.⁷
(Automne 1715)

- i. Sene-i sabıkada Trablus-Şam mukataalarından Safita mukataası zabiti ve işbu senede Akkar nahiyesi
- ii. Şeyhlerinden hala Akkar mukataası zabiti şeyh Şedidü'n-Nasir'in akrabalarından amısı-oğlu olan şeyh
- iii. Halil Merab takriri üzere tahrir olunmuşdur.

1. Bundan akdem Haleb'den mazul hala Sayda ve Beyrut muhafızı devletlü vezir-i mükerrer İbrahim Paşa hazretleri
2. Haleb'den gelüb Sayda'ya giderken Trablus-Şam nahiyelerinden Hısnü'l-Ekrad nahiyesinde vaki
3. Tahun Sahibi nam mahalde nüzul ve iki gün meks buyurdıklarında mezkur nahiyeye zabiti şeyh Şedid'
4. ün-Nasir varub vezir-i müşartin-ileyh hazretleriyle buluşdikde [sic] “Trablus mansıbı için arz eyledim kariben
5. üzerime tevcih olunacaktır” diyü mezkur şeyh Şedid haber vermekle iltizamında olan Trablus-Şam mukataalarından
6. Hısnü'l-Ekrad ve Akkar mukataaları ehalilerine ilam u işaat eylediğinden nice ihtilal idirilüb tatil
7. u teşviş eylediğinden ma-ada işbu sene-i ceddide “Trablus mansıbı için devlet-i aliyeye arz eyledim üzerime
8. tevcih olunmaktadır” diyü müşartin-ileyh vezir-i mükerrer taraflarından mezkur Şedid'e mektub ve çohadarlarından
9. mahsus-ı muradımı gönderüb tarafına gitmek üzere işaret itmekle mezkur şeyh Şedid kalkub
10. Sayda'ya gitdikden sonra tarafından Akkar ve Hısn nahiyelerinde sakin akrabalarına defat ile kağıdılar
11. tahrir “kariben efendimize Trablus mansıbı üzerlerine tevcih olunub maan ol tarafa giderim ve mukataaları
12. taraflarından iltizam idüb zabt iderim” diyü defat ile kağıdılarını gelüb nice teşviş ü ihtilale
13. bais olmuşdur ve hala bu ana değin bu menval üzere mektubları eksik olmayub her yaz gelür. Sah.

[Signature:] Bende-i Halil Merab.

II. Les registres des tribunaux de charia de Hama 42: 85.

(18 novembre 1719)

1. Şerafet-şiar Hama kadısı efendi (zide fazlühü) ve kıdvetü'l-emacid ve'l-ekarim Hama zabiti el-hac İsmail Ağa (zide mecdühü) inha olunur ki:
2. Kıdvetü'l-emasil ve'l-akran Şüğür mütevellisi Hasan Ağa (zide kudretühü) divan-ı Haleb'e arzuhal gönderüb Şüğür vakfı reayalarından Saclı Ekradı cemaatından
3. Kasim ve Osman ve İbşir ve hevalarına tabi bir kaç nefer reayanın üzerlerine edası lazım gelen mal-i vakıf ve dahi vakıf anbarından bir mikdar

4. gılal-i sayü'n-nas olan pahalarıyla alub gerek mal-i vakfı ve gerek gılalın kıymetlerini verildikten gayri cemaatı mezburdan
5. [*libre*] nam reayanın devab u mevaşilerin nehb u garet ve vakıf toprağından firar ve haliyen evleriyle Hama kazasına varub
6. sakın olduğın bildiritüb davet-i şer-i Şerif olduklarında itaat eylememeleriyle zimmetlerinde olan mal-i vakfı
7. ve gılalın kıymetini tahsil ve taraf-ı vakfa eda eyledikten sonra mezburları kaldırub kadimi yerlerine nakl ü iskan itdirilmek
8. babında bi'l-iltimas buyurıldı tahrir u iltimas ve kıdvetü'l-emasil [*libre*] (zide kudretühü) mübaşir tayin u irsal olunmuşdur.
9. İnşallah-teala vusulinde gerekdir ki: Mezburları mübaşir marifetiyle mahal-line şere ihzar ve zimmetlerinde olan mal-i vakıf ile
10. vakıf anbarından mübayaaları olan gılalın kıymeti tahsil ve taraf-ı vakf-ı şerife eda u teslim ve yine vakıf reayasından
11. gasb itdükleri devab [u] mevaşiyi şerle aliverilüb ihka[k]-ı hak eylediklerinden sonra evleriyle kaldırılıb
12. vakf-ı merkum toprağında kadimi yerlerine nakl ü iskan itdirüb taallül u niza itdirmeyüb mucceb-i buyurıldıyla amel
13. ve hilafından bi-gayet ihtiraz u ictinab olunmak diyü [yazılmışdır].

Fi 5 M[uharrem] sene [1]132.

III. Les décrets sultaniens d'Alep 5: 135.

(Août 1744)

1. Kıdvetü'l-emacid ü'l-ayan Ruha mütesellimi [*libre*] (zide mecdühü) tevki-i ref-i hümayun vasil olıcak malum ola ki:
2. Ekrad-ı Kilis eşkiyaları öteden berü adet-i müstemirreleri olan fesad u şekavetleri icraya mübaderet
3. ve bundan akdem voyvodaların üzerlerine hücum ile katl ü idamına cesaret idüb ve'l-hale hazihi:
4. Derunlarında zabt u rabtlarına kadir voyvodaları olmamak hasebiyle Haleb etrafında vaki fukara-ı raiyete
5. isal-i zarar u hasaret ve bu esnada eğerce bir kaç neferi ahz ve şeran lazim gelen cezaları tertib
6. u icra olunub lakin eşkiya-yı merkumanın şerr u mazarretleri havali-i merkumadan def ü men olunmak
7. için bi-her hal üzerlerine tahdidini ikaa kadir bir kimesne voyvoda tayin ü irsal olunmak lazime-i

8. halden olunduğı hala Haleb mütesellimi olan dergah-ı mualla kapucı baş- larından iftiharü'l-emacid ü'l-ekarim
9. camiü'l-mehamid ü'l-mekarim İsmail (dame mecdühü) tarafından bu defa der-i devlet-medarına ilam u işaret olunmakdan
10. naşi senki mütesellim-i muma-ileyhsin Ekrad-ı merkuma eşkiyasının zabt u rabtlarına kadir bir kimesneyi bir gün
11. mukaddem üzerlerine voyvoda nasb u tayin idüb acaleten ü müsaraaten mikdar-ı kifaye piyade ve süvarı
12. ile Kilis canibine irsal u tesyir eylemek fermanım olmağın işbu emr-i şeri- fim isdar ve [*libre*]
13. ile irsal olunmuşdur. İmdi vusulinde senki mütesellim-i muma-ileyhsin ber vech-i muharrer fermanım olduğı üzere
14. katan tahir u tevakkuf eylemeğesizin Ekrad-ı merkuma eşkiyasını zabt u rabt ve tahdid ü inzarnı
15. ikaa kadir ceri ü cesur bir kimesneyi üzerlerine voyvoda nasb u tayin idüb bir an akdem ve bir
16. saat mukaddem acaleten ü müsaraten mikdar-ı kifaye piyade ve süvarı ile Kilis canibine irsal ü tesyir
17. ile şerr u mazarretlerinden bilad u ibadı temin u tatmine bezl ü cid ve cehd- i akid idüb hilafından
18. bi-gayet hazr u mücanebet eylemek babında ferman-ı alişanım sadir olmuş- dur. Buyurdum-ki vusul
19. buldukda bu babda vech-i meşruh üzere şeref-yafte sudur olan ferman-ı vacibü'l-itba ve lazim'
20. ü'l-imtisalimin mazmun-ı itaat-makrunıyla aml olub hilafetden bi-gayet hazr u mücanebet eyleyesin
21. şöyle bilesin alamet-i şerife itimad kılasın. Tahriren fi evasıt-ı Recebü'l- fered sene seba ve hamsin ve mie ve elf.

Bi-makam-ı Kustantiniye el-mahruse.

IV. Mühimme Defteri 160: 107.

(Février 1758)

1. Hala Rakka valisi vezir İbrahim Paşa'ya hüküm ki:
2. Hala Bağdad-ı Darü's-Selam valisi vezir Süleyman Paşa (edam' Allah-teala iclalehü) tarafından dergah-ı muaddelet-penah-ı husrevaneme gelen kaime-i sıdk-alamede
3. Rakka iskanından Millü-i Kebir iskan başı olan Mahmud-ı şekavet-nümun

- nice eyyamdan bertü demağ-ı fesad itibarında müntakiş olan asar-ı habaset ü melanetden naşi rıbka-ı
4. itaatdan rıbbe-piç mutavaat ve badiye-peyma-yı bağı u tuğavet olmakla şaki-i merkur bu esnada Mardin mülhakatından Habur sancağına tabi Müceddel nam mahalle nüzul
 5. ve ol-tarafda ziraat u hırsat iden reaya-ı fukarasının yetmiş seksen kadr dolablarının mahsulatını ahz eylediğinden gayri mahall-i merkurdan Harbe nam mahalde
 6. müceddeden bir kale bina ve etrafında kura ve ziya inşa ve Habur suyunu bend ve bir nehr-i cedit ihdas ve havali-i mezbureyi kendi ile aşairi halkına melca u makam-ı
 7. ittihaz itmek fikr-i fasidinden olduğundan gayri Tayy aşairi mülhakatından olan Cevale nam aşiret halkını dahi ber takrib ile yanına celb ve bi-la mucbe tüfenklerin ahz ve ihtiyarların
 8. der zincir ve dedelerin zabt ve Mardin mukataasının muazzamat-ı aşairinden olan Kiki aşiretini dahi urub mevaşi ve emvallerini nehb u garet itmekle yerleri halı
 9. u harabe kalub Mardin mukataasının ibradan külli kesr u noksan tari olduğundan ma-ada anif[a] fesadına duhul iden nare-i mağrurane ile Habur toprağında
 10. bi muhaba nüzul ve ikamet idüb bir mikdar müddet dahi ol-havalide irhan-ı man-ı utüvvine ruhsat verilmek lazim gelür ise bir gaile-i haile zuhurına bais olacağı bedidar
 11. olmakla tedariki görülmek lazime-i vakt ve halden idüğü ala't-tefsil tahrir olunmuş şaki-i merkurun şekavet-i salifesine nazran tedib u guşmalı ve mahall-i mezburdan tard u tenkili
 12. hususuna şimdiye dek amal-i saibe-tedabir ile Bağdad valisi-i müşartün-ileyh tarafından sai u dikkat olunmak lazim idi. Ancak tahriri üzere ol-havaliden tard u tedib
 13. mertebe-i ferizaya reside oldığı bu defa gelen tahriratından malum olduğuna binaen senki vezir-i müşartün-ileyhsin seniñ ile bi'l-muhabere şaki-i mezburun tedib ve mahall-i mezburdan
 14. tard u tebedi ve mahall-i iskanına nakl ü tesyiri Bağdad valisi-i müşartün-ileyh rey-i isabet-pezirine ve niru-yı bazı-yı celadet-tahmirine emr-i şerifimle ihale ü tefviz kılınmakla
 15. sen-dahi bi'l-mükatebe müşartün-ileyhin rey u tedbirine mümaşat u muvafakat ile şaki-i merkurun aşireti halkıyla mahall-i merkurundan izac ve Rakka'da olan mahall-i iskanına nakl ü iskan
 16. olunması matlub-ı hümayunum olmağın ilamen saña dahi işbu emr-i alişanım şeref-sudur olub [*libre*] ile irsal olunmuşdur. İmdi keyfiyet malumuñ oldukda müşartün-ileyh ile

17. mükatebe ü muhabere merasimine raiyet ve müşartün-ileyh tarafından saña kağıdı geldikde rey ü tedbir dil-pezirine mümaşat u muvafakat birle katan kusur u fütura cevaz ve mesağ
18. göstermeyüb dilirane u uburane cünbiş ü reftar ile bi'l-ittifak ü'l-ittihad şaki-i mezburun üzerine varilub tedib u guşmalıyla havali-i merkumadan külliye tard u izac
19. ve ihdas eylediği kalesi dahi yere beraber hedm olunub kendüse tevabi ve aşreti ile kaldırılıb heyet-i mecmuasıyla kahren u irgamen Rakka'da olan mahall-i iskanına nakl
20. u iva ve şerr ü mekrinden ol-havali ahalilerin tahlis ü teminine say-ı evfer ve eda-i hizmet der-i aliyeme tahrir ü inha idüb müşartün-ileyhin rey ü tedbirine muhalefinden
21. ve kusur u tevaniden bi-gayet ittika u ihtiraz eylemek babında ferman-ı alışan sadır olmuştur.

Fi evail-i C[emazi II] sene 1171.

Bibliographie

1. Collections d'archives (selon les abréviations)

- Alep : décrets sultaniens (*Evamir-i Sultaniye*); Markaz al-Wathā'iq al-Ta'rikhīya, Damas.
- Hama : registres de charia; Markaz al-Wathā'iq al-Ta'rikhīya, Damas.
- MD : décrets sultaniens (*Umur-ı Mühimme Defterleri*); Başbakanlık Osmanlı Arşivi, İstanbul.
- MM : registres des finances (*Maliyeden Müdever*); Başbakanlık Osmanlı Arşivi, İstanbul.
- D: verdicts de plaintes (*Şikayet Defterleri*); Başbakanlık Osmanlı Arşivi, İstanbul.
- Tripoli : registres de charia; Université Libanaise, stock de copies de la bibliothèque de la faculté des lettres, Tripoli.
- TT : recensements fiscaux (*Tapu-Tahrir Defterleri*); Başbakanlık Osmanlı Arşivi, İstanbul.

2. Littérature

Ahmad, Muḥammad Ahmad 1995: *Akrād Lubnān wa-Tanzīmuhum al-İjtimā'ī wa'l-Siyā-sī*. Beyrouth (Sud): Maktabat al-Faqīh.

al-Ahmar, Nafidh 2001: « Al-Aqalliyāt al-'Irqīya fā 'Akkār fi'l-Qarn al-Thāmin 'Ashar (al-Akrād wa'l-Turkmān). » Dans: *Al-Aqalliyāt wa'l-Qawmiyyāt fi'l-Saltāna al-Uthmāniya ba'd 1516*. Al-Fanār, Liban: al-Jam'īya al-Ta'rikhīya al-Lubnāniya, p. 331-404.

Ateş, Nuh 1992: *İç Anadolu Kürtleri (Konya-Ankara-Kırşehir)*. Cologne: Komkar.

- Aydın, Suavi et al. 2000: *Mardin: Aşiret-Cemaat-Devlet*. İstanbul: Tarih Vakfı.
- Badr al-Dīn, Şalāh 2000: *Gharb Kurdistān: Dirāsa Ta'rīkhīya, Siyāsīya, Wathā'iqīya Mājaza*. Bonn: Kawa-Verband für kurdische Kultur.
- Barkan, Ömer Lütüfî 1943: *XV ve XVIinci Asırlarda Osmanlı İmparatorluğunda Ziraat Ekonominin Hukukî ve Malî Esasları: Birinci Cilt Kanunlar*. İstanbul: Bühraneddin Matbaası.
- Bayrak, Mehmet 1998: « Binboğalarda Kürt Aşiretleri. » *Bîrnebûn* 5: p. 56-62.
- Charles-Roux, Fr. 1928: *Les Échelles de Syrie et de Palestine au XVIIIe siècle*. Paris: Paul Geuthner.
- Dündar, Abdulkadir 1999: *Kilis'teki Osmanlı Devri Mirmarî Eserleri*. Ankara: Kültür Bakanlığı.
- Erdoğan, Hacı 1997: « İç Anadolu Kürtleri: Ülkeden 250 yıllık bir kopu sürecine rağmen asimile edilemeyen bir Toplum. » *Bîrnebûn* 1: p. 27-37.
- Gilsenan, Michael 1996: *Lords of the Lebanese Marches: Violence and Narrative in an Arab Society*. Berkeley: University of California Press.
- Gülsoy, Ersin 2000: « XVI. Yüzyılda Trablus-Şam, Hama ve Humus Türkmenleri. » Dans: *Anadolu'da ve Rumeli'de Yörükler ve Türkmenler Sempozyumu Bildirileri*. Ankara: Yörtürk Vakfı, p. 121-124.
- Halaçoğlu, Yusuf 1988: *XVIII. Yüzyılda Osmanlı İmparatorluğu'nun İşkân Siyaseti ve Aşiretlerin Yerleştirilmesi*. Ankara: Türk Tarih Kurumu.
- al-Ĥamd, Muĥammad 'Abd al-Ĥamîd 2003: *'Ashā'ir al-Raqqa wa'l-Jazıra: al-Ta'rīkh wa'l-Mawrith*. ?Raqqa: sans éditeur.
- Hezarfen, Ahmet & Cemal Şener 2003: *Osmanlı Belgeleri'nde Diyarbakır Tarihi (Osmanlıca-Türkçe 40 Adet Orjinal Belge)*. İstanbul: Etik Yayınları.
- Hubluş, Fārūq 1987: *Ta'rīkh 'Akkār al-Idārî wa'l-İjtimā'î wa'l-İqtisādî 1700-1914*. Beyrouth: Dār al-Dā'ira.
- Izady, Mehrdad 1992: *The Kurds: A Concise Handbook*. Washington, London: Taylor & Francis.
- Nazdar, Mustafa 1984: « Die Kurden in Syrien », traduit par Alex Diedrich dans: Gérard Chaliand (dir.): *Kurdistan und die Kurden: Band 1*. Göttingen & Wien: Gesellschaft für bedrohte Völker, p. 395-411.
- Orhonlu, Cengiz, 1987 : *Osmanlı İmparatorluğunda Aşiretlerin İşkânı*. İstanbul: Eren.
- Reilly, James 2002 : *A Small Town in Syria. Ottoman Hama in the Eighteenth and Nineteenth Centuries*. Bern etc.: Peter Lang.
- Sakaoğlu, Necdet 1998 : *Anadolu Derebeyi Ocaklarından Köse Paşa Hanedanı*. İstanbul: Tarih Vakfı.
- Şimşek, Yakup 2000 : « Xelikan Aşireti. » *Bîrnebûn* 10: p. 24-28.
- Strohmeier, Martin (avec Lale Yalçın-Heckmann) 2000: *Die Kurden: Geschichte, Politik, Kultur*. Munich: Beck.
- Türkay, Cevdet 2001 : *Bağbakanlık Arşivi Belgelerine Göre Osmanlı İmparatorluğu'nda Oymak, Aşiret ve Cemaatlar*. İstanbul: İşaret Yayınları.
- Vanly, Ismet Chérif 1976 : « Le déplacement du pays kurde vers l'ouest (X^e-XV^e S.).

Recherche historique et géographique. » *Rivista degli Studi Orientali* 50: p. 353-63.

Vanly, Ismet Chérif 1988 : *Kurdistan und die Kurden. Volume 3*. Trad. Uwe Knödler. Göttingen et Wien: Gesellschaft für bedrohte Völker.

Winter, Stefan 2003 : « Osmanische Sozialdisziplinierung am Beispiel der Nomadenstämme Nordsyriens im 17.-18. Jahrhundert » *Periplus: Jahrbuch für außereuropäische Geschichte* 13, p. 51-70.

Winter, Stefan 2005 : « Les Kurdes du Nord-Ouest syrien et l'État ottoman, 1690-1750. » in Mohammad Afifi et al. (dir.) *La société rurale à l'époque ottomane*, Le Caire: IFAO, 243-258.

Zakarīyā, Aḥmad Šafī 1983 : *Ashā'ir al-Shām*, Dir. Aḥmad Ghassān Sabānī. Beyrouth & Damas: Dār al-Fikr.

Zekî Beg, Mihemed Emîn 2002 : *Dîroka Kurd û Kurdistanê*, traduit du kurde Soranî par Ziya Avcî. Istanbul: Avesta.

NOTES :

¹ Cet article est une traduction de l'article de S. Winter qui sera publié dans l'ouvrage collectif *Syrien und die Kurden : Vom Osmanischen Reich bis in die Gegenwart*. Toute notre gratitude va à l'auteur et à l'éditeur qui ont permis d'intégrer l'article à ce numéro d'Études Kurdes. Il devrait sortir sous la référence : WINTER, Stefan. « Die Kurden Syriens im Spiegel osmanischer Archivquellen » in Siamend Hajo et al. (dir.), *Syrien und die Kurden : Vom Osmanischen Reich bis in die Gegenwart*, Münster, Unrast, 2006.

² Pour un aperçu historique voir Vanly 1976; Nazdar 1984: 397-404; Izady 1992: 89-96.

³ Pour un résumé s'y rapportant en allemand voir Strohmeier & Yalçın-Heckmann 2001: 60-75.

⁴ Orhonlu 1987; Halaçoğlu 1988; concernant la politique d'*İskan* au nord de la Syrie voir Winter 2003.

⁵ TT 1017: 102b; TT 421: 24; MM 9833: 47.

⁶ Sur les tribus turques à Hama, à Homs et à Tripoli voir Gülsoy 2000 ainsi que la littérature indiquée au même endroit.

⁷ MM 10146: 235; Alep 3: 312; Alep 5: 390.

⁸ D 20: 293.

⁹ Tripoli 4/1: 68, 107.

¹⁰ Reilly 2002: 59, 114.

¹¹ Tripoli 7: 5; Tripoli 8: 171, 329.

¹² Reilly 2002: 33, 104, 114; sur les Berazî au nord de la Syrie voir Zakarīyā 1983: 670-672.

¹³ Tripoli 2/1: 18-19, 59; Tripoli 3: 5; Tripoli 4/2: 35; MM 3348: 3.

¹⁴ Tripoli 7: 101, 130; Tripoli 8: 172; Tripoli 12: 144-7; Tripoli 15: 32, 98-9.

¹⁵ Tripoli 7: 231.

¹⁶ Tripoli 8: 325; Tripoli 9: 80, 91; Tripoli 12: 37-38, 239-240; Tripoli 13: 96-97; Tripoli 16: 96-97, 101-102.

- ¹⁷- Tripoli 8: 317.
- ¹⁸- Tripoli 18/1: 49, 51; Tripoli 18/2: 41.
- ¹⁹- Voir Aḥmad 1995: 43-61 et al-Aḥmar 2001.
- ²⁰- Ḥublūş 1987: 284-288.
- ²¹- Tripoli 4/1: 104, voir Ḥublūş 1987: 391-392. N. b.: Les indications des volumes et des pages concernant les registres des tribunaux cités dans cet article correspondent à celles de l'Université de Tripoli et s'écartent partiellement du système de notation de Ḥublūş pour les copies originales.
- ²²- MD 148: 22.
- ²³- Gilsenan 1996: 12-13, 74; Zakariyā 1983: 657-658.
- ²⁴- Tripoli 11: 85-86.
- ²⁵- Alep 3: 364; Alep 4: 55-6; MD 156: 275; MD 157: 14; MD 163: 368; Türkay 2001: 486.
- ²⁶- Tripoli 16a: 257.
- ²⁷- TT 421: 259.
- ²⁸- ŞD 21: 110, 125; Hama 42: 85, 186.
- ²⁹- MD 104: 151; MD 110: 391, 558.
- ³⁰- La tribu de Şêxan figure également dans les dossiers judiciaires d'Antioche ; toutefois, par la suite, elle est plutôt associée avec les Berazî et encore plus avec les Millî au Nord-Ouest de la Syrie.
- ³¹- En détail dans Winter 2005.
- ³²- Walpole 1851: 3/168-169.
- ³³- Voir Türkay, Halaçoğlu, Hezarfen & Şener et d'autres.
- ³⁴- La capitale de district Kilis, aujourd'hui située en Turquie, comporte aussi une « mosquée kurde », bâtie en 1705 environ ; voir Dündar 1999: 260-263.
- ³⁵- Alep 1: 77, 84-86; Alep 2: 70, 88, 142, 151; MD 105: 10, 16.
- ³⁶- Çelik 2002.
- ³⁷- En 1766 et 1767, le district a compté 12^{1/2} détenteurs de fiefs (*on iki buçuk neferleri*), ce qui correspond évidemment à une mesure administrative et non à un nombre exact de propriétaires fonciers ; Alep 7 : 146-147, 270.
- ³⁸- Alep 4: 44. Il est question des Heştevanlo, des Qiliçlo, des Qile Qeryelo, des Kulaksızlo, des Şervî, des Xelidlo, des Deqbûlo, des Cedikler, des Remezanlo, des Eskanlo, des Belvelîlo et des Serseban (orthographe incertaine en partie).
- ³⁹- ŞD 20: 183, 386; de plus Alep 2: 225.
- ⁴⁰- Alep 6: 55.
- ⁴¹- En 1757, une bande de brigands a même attaqué et assassiné le gouverneur de Kilis et d'A'zâz ; voir MD 159: 340; MD 160: 23, 44.
- ⁴²- Alep 1: 22-23; Alep 2: 72; Alep 3: 151, 205.
- ⁴³- Alep 2: 225; ŞD 21: 424; MD 132: 40; MD 141: 91; MD 156: 8-9, 282-283; MD 158: 10.

- 44- MD 156: 239.
- 45- Alep 3: 56, 206; MD 158: 42; voir Türkay 2001: 571.
- 46- Charles-Roux 1928: 70-71; Masters 1988: 120-121.
- 47- Alep 3: 31; MD 156: 179, 191, 281; MD 163: 181; MD 164: 188, 205; Türkay 2001: 441-443. Aujourd'hui, les tribus de Qiliçlo en Anatolie centrale sont à majorité turcophones; voir Bayrak 1998.
- 48- Alep 3: 151, 169; MD 158: 10, 171-172, 303.
- 49- MD 159: 67.
- 50- Zakariyâ 1983: 664-670; Sakaoglu 1998: 90-104, 156-160; Zeki 2002: 152-156.
- 51- Al-Ḥamd 2003: 413-424.
- 52- Aydın et al. 2000: 149-153, 160-161.
- 53- Halaçoğlu 1988: 46, 52-53, 79-80, 85, 114, 136-137; Türkay 2001: 500-501.
- 54- MD 154: 289-290.
- 55- MD 154: 337-338.
- 56- MD 154: 494-495.
- 57- Alep 2: 140; Winter 2004. Voir les documents concernant d'autres campagnes contre les Yézidis en Iraq dans Hezarfen & Şener 2003: 56-59, 68-71, 78-81, 86-91.
- 58- MD 157: 265-266
- 59- MD 157: 311-313.
- 60- MD 160: 106-107. Concernant les Kiki, voir Aydın et al. 2000.
- 61- MD 160: 215.
- 62- Sakaoglu 1998: 37-39, 369.
- 63- Barkan 1943: 140, 144.
- 64- Voir Ateş 1992: 32-41; Erdoğan 1997; Winter 2003: 66-68.
- 65- ŞD 17: 174, 271, 277; ŞD 18: 320, 323, 326, 329, 333, 336, 355; ŞD 21: 398; ŞD 23: 157; ŞD 25: 446.
- 66- ŞD 60: 264.
- 67- Alep 2: 33; Alep 5: 386.
- 68- Tripoli 7: 280-281, 283; voir Hubluş 1987: 281-283, 394-395. Il semble pourtant qu'il y avait des Kurdes Reşwan dans la province de Tripoli déjà au début du XVIII^e siècle; voir ŞD 21: 58.
- 69- Tripoli 9: 148.
- 70- MD 154: 504, 38.
- 71- MD 164: 44-45, 90, 168.
- 72- ŞD 17: 547.
- 73- Alep 3: 218, 331.
- 74- Alep 4: 125
- 75- MD 154: 329.
- 76- Voir Hubluş 1987: 391.

Qu'y a-t-il de commun entre la Bagdad du XI^{ème} siècle et l'Anatolie de l'Est à la période ottomane ? C'est la présence d'un mot : « Kurd ». Pour désigner un groupe ? Un peuple en devenir ? Un territoire ? Les études que nous proposons ici sont représentatives du regain d'intérêt pour les études kurdes. Toutes portent sur les Kurdes à des périodes et dans des régions diverses. Elles s'appuient sur des sources de natures et de langues (arabe, persan, turc ottoman...) variées. Elles présentent les deux contextes et les deux types d'insertions sociales des Kurdes dans le Moyen-Orient pré-moderne : Le premier, le contexte rural et tribal, celui qui est le plus présent dans les esprits. Kurdes pastoraux transhumants, paysans, montagnards et guerriers tribaux ont longtemps peuplé l'imaginaire orientaliste. Mais des Kurdes étaient aussi présents dans les grandes métropoles de l'Orient dès le X^{ème} siècle. Kurdes artisans, commerçants, ulémas, soldats des armées régulières sont les oubliés d'une certaine historiographie. Ces quelques articles leur rendent justice.

Ce numéro propose une série de points de vue, un florilège des possibles pour les études kurdes à la période pré-moderne.

ISBN 978-2-296-08073-7



9 782296 080737

12,50 €